



L'Association de Prévention et Santé au Travail de Cher

APST18



APST18



Siège

Technopôle Lahitolle
8 rue Maurice Roy - CS 90005
18022 Bourges Cedex

Antennes / permanences

Aubigny/Nère, Vierzon, St-Amand,
Baugy, La Chapelle St-Ursin

MISSION GÉNÉRALE

Les missions des services de santé au travail, définies dans le code du travail (article L. 4622-2), sont exclusivement préventives et ont pour finalité d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

La stratégie globale de prévention, menée par l'**Association de Prévention et Santé au Travail du Cher (APST18)**, repose donc sur 4 missions principales :

- > Conduite d'actions en milieu de travail,
- > Conseil aux employeurs, aux travailleurs et à leurs représentants,
- > Surveillance de l'état de santé des travailleurs via un suivi individuel,
- > Participation à la traçabilité des expositions.

ORGANISATION ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Le médecin du travail est l'interlocuteur privilégié des entreprises adhérentes, dont il a la charge. Depuis la réforme de 2012, il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'Assistants Techniques en Santé au Travail (ATST), d'infirmiers en santé au travail, d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)...

L'APST18, par son agrément, a une compétence géographique et professionnelle pour proposer ses services aux entreprises du Cher et assure le suivi médical de 60 000 salariés pour 6 000 entreprises adhérentes. Il fait partie de l'APST Centre-Val de Loire (Association Régionale en Santé au Travail) qui réunit les 8 Services de Santé au Travail Inter-entreprise (SSTI) de la région.

Dans le domaine de la santé sécurité

CHAMPS D'INTERVENTION



Suivi individuel de l'état de santé des salariés

Prévention des risques :

Étude des postes de travail, évaluation des risques, santé et sécurité au travail, maintien dans l'emploi, ergonomie du travail, psychologie du travail, toxicologie, ...



MODES D'INTERVENTION



Suivi médical individuel des salariés :
Visite d'embauche, périodique, reprise, pré-reprise, occasionnelle, à la demande du salarié et/ou de l'employeur,...

Actions en milieu de travail (prévention des risques) :

Visites de lieux de travail, identification et analyse des risques professionnels, études de postes, fiche d'entreprise, participations aux Commissions santé sécurité et conditions de travail (CSSCT), ...



EXEMPLES D'ACTION

- > Actions de maintien dans l'emploi (préconisations, aménagement de poste,...),
- > Aide à l'évaluation des risques et à la rédaction du Document Unique,
- > Sensibilisations (bruit, EPI, travail sur écran, gestes et postures, addictions, aménagement des locaux,...),
- > Accompagnement et aide à l'évaluation des risques (TMS, RPS, risque chimique,...).



CONTACTS

Pour le suivi médical : À la demande du salarié, de l'employeur (via portail adhérent internet, téléphone, courrier, mail) ou du médecin du travail.

Pour la prévention des risques :

- Sur demande du médecin du travail chargé du suivi médical des salariés de la structure adhérente,
- Sur demande de l'adhérent, après validation du médecin.

BOURGES TÉL : 02 48 23 22 40

AUBIGNY/NÈRE : 02 48 58 24 02 VIERZON : 02 48 75 07 21 ST-AMAND : 02 48 96 16 80
BAUGY : 02 48 23 22 40 LA CHAPELLE ST-URSIN : 02 48 23 22 40

Pour en savoir plus : <https://www.apst18.fr/>